



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
CLUB DE SKI ACROBATIQUE
DU MASSIF DE CHARLEVOIX
 Saison 2019 - 2020

IDENTIFICATION DE L'ATHLÈTE				
Nom		Prénom		
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Âge le 2020-01-01	Sexe	Numéro d'assurance maladie	Date d'expiration
Adresse		Ville		
Province	Code postal	Courriel (s'il y a lieu)		
Téléphone à la résidence		Cellulaire de l'athlète (s'il y a lieu)		
Renseignements médicaux (s'il y a lieu)				

IDENTIFICATION DES PARENTS/TUTEURS	
Nom de la mère/tutrice	Nom du père/tuteur
Téléphone à la résidence	Téléphone à la résidence
Cellulaire de la mère/tutrice	Cellulaire du père/tuteur
Courriel de la mère/tutrice	Courriel du père/tuteur

RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE	
Nom de la personne à contacter en cas d'urgence	Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence

INSCRIPTION AU PROGRAMME (faire un choix de catégorie ¹)	
Acrobatz (5-9 ans) 2 jours/sem.	(Né après le 31 décembre 2009)
Freestylers régional (10-20 ans) 2 jours/sem.	(Né avant le 1 ^{er} janvier 2010)

¹L'âge est déterminé au 1^{er} janvier de la saison d'hiver en cours (2020). Les groupes seront formés en fonction des inscriptions reçues pour la saison 2019-2020 et du niveau de chaque skieur. L'ouverture d'un groupe est conditionnelle à l'inscription de 5 athlètes. L'inscription comprend 4 jours au camp du temps des Fêtes.

CONDITIONS D'ADHÉSION

1. VISION DU CLUB

- 1.1. Faire découvrir la passion du ski.
- 1.2. Assurer un environnement sécuritaire.
- 1.3. Offrir des entraînements de qualité aux athlètes du Club.
- 1.4. Favoriser le développement des athlètes selon le programme de développement à long terme de l'athlète Acro Can (DLTA) de l'ACSA.
- 1.5. Encadrer les athlètes d'une équipe d'entraîneurs compétente, qualifiée et stimulante.
- 1.6. Favoriser l'esprit d'équipe, la solidarité, la discipline, le goût du dépassement et l'estime de soi.
- 1.7. Préparer les athlètes à performer et les encadrer efficacement lors des compétitions.
- 1.8. Profiter des avantages offerts par la montagne afin de conduire les athlètes à exceller dans diverses conditions de ski : bosses, poudreuse, hors-piste, parc, etc.

2. CODES D'ÉTHIQUE

- 2.1. Respect du Code d'éthique de Ski Acro Québec disponible sur leur site Internet (<http://skiacroquebec.com/>)
- 2.2. Respect du code d'éthique en montagne.

3. RISQUES ET RESPONSABILITÉS

- 3.1. **Reconnaissance des risques** : La pratique du ski comporte des risques inhérents, peu importe le niveau de supervision de l'entraîneur et le niveau de l'athlète. Le ski se pratique sur une grande surface : l'entraîneur ne peut donc pas superviser en tout temps l'athlète. L'utilisation des remontées mécaniques comporte des risques et des dangers inhérents. La famille accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou des dangers inhérents. La famille accepte de libérer et d'exonérer le Club de ski acrobatique du Massif de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.
- 3.2. **Responsabilités de l'athlète** : Il est de la responsabilité de l'athlète de respecter la signalisation, d'agir de façon sécuritaire, de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus.
- 3.3. **Responsabilités du parent/tuteur et de l'athlète** : Il est de la responsabilité du parent/tuteur et de l'athlète de s'assurer que l'équipement est sécuritaire, de divulguer à l'entraîneur toute condition médicale préexistante de l'athlète susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski.

4. ÉQUIPEMENT

- 4.1. Le Club propose à ses athlètes un manteau et un pantalon aux couleurs distinctives du Club. Vous devez vous procurer l'ensemble chez Avalanche après essayage prédéterminé.
- 4.2. Le port des écussons est obligatoire lors des entraînements et des compétitions. Les écussons sont déterminés au début de chacune des saisons. Leur apposition est de la responsabilité du parent/tuteur.
- 4.3. L'athlète s'engage à ne plus porter les couleurs du Club s'il n'est plus membre.
- 4.4. Le port du casque protecteur est obligatoire lors des entraînements et des compétitions.
- 4.5. Le type de ski utilisé est au choix de la famille.

5. BÉNÉVOLAT

- 5.1. La famille s'engage à fournir un minimum de 6 jours de bénévolat.
- 5.2. Ces jours sont prévus pour les activités organisées par le Club dans le cadre normal de ses activités sportives et de ses activités de promotion ou de financement pour la saison. Ces activités peuvent être la tenue de courses, de tournoi de golf, de portes ouvertes ou de toute autre activité de financement.
- 5.3. La famille de l'athlète doit fournir, en même temps que le paiement de son adhésion, 6 chèques de 125 \$ datés du 1^{er} avril 2020, Si la présente politique n'est pas respectée, les chèques seront encaissés au prorata du nombre de journées où le bénévolat n'aura pas été complété.
- 5.4. Les journées de bénévolat pourront être fournies par l'un ou l'autre des parents ou par toute personne majeure recommandée par la famille et ayant les qualités requises pour exécuter les tâches de bénévolat demandées. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer auprès d'un responsable qu'un poste lui soit confié. À défaut de se conformer, le Club encaissera le ou les chèques pour compenser les jours de bénévolat non faits.

6. PUBLICATIONS ET UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES OU D'EXTRAITS VIDÉO

La famille autorise le Club à diffuser des photographies ou des extraits vidéo de l'athlète pris dans le cadre des activités du Club. Cette autorisation pourra servir aux usages suivants : site Internet, page Facebook, brochures, communications, babillard, mosaïque et publications diverses.

7. HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT, DE COMPÉTITION ET DE BÉNÉVOLAT

La famille s'engage à respecter :

- 7.1. l'horaire prévu des entraînements, soit de 8 h 45 à 14 h 30;
- 7.2. l'heure d'arrivée aux compétitions;
- 7.3. l'heure d'arrivée aux activités de bénévolat.

8. FRAIS D'ADHÉSION

Le tarif de la saison est établi en fonction de la catégorie choisie et est payable en entier au plus tard le 15 novembre. Le chèque doit être fait à l'ordre du Club de ski acrobatique du Massif. Une réduction de 50 \$ s'applique pour chaque enfant additionnel d'une même famille. Le coût inclut l'affiliation à SKIBEC acrobatique et les billets de remontées lors des compétitions à l'extérieur du Massif.

L'apport d'une commandite offre un rabais de 10 % du montant de la commandite.

Catégorie Acrobatz	Frais d'adhésion au Club	Cotisation SKIBEC	Frais de compétitions	Total
2 jours	625 \$	25 \$	55\$	705 \$

Catégorie Freestylarz	Frais d'adhésion au Club	Cotisation SKIBEC	Frais de compétitions	Total
2 jours	625 \$	25 \$	110 \$*	760 \$

* Des frais supplémentaires de 90 \$ sont à payés pour les athlètes u-14 et +, ainsi que les u-12 (2^e année) invités à la qualification provinciale.

Catégorie Provinciale	Frais d'adhésion au Club	Cotisation SKIBEC	Frais de compétitions	Total
2 jours	1000 \$	25 \$	À la pièce *, **, ***	1025 \$

* Des frais supplémentaires de 90 \$ sont à payés pour les athlètes qui doivent participer à la qualification provinciale.

** Des frais de 125 \$ sont à prévoir pour chaque inscription à une course provinciale, sauf si celle-ci se déroule au Massif. Des frais de 55 \$ sont à prévoir pour chaque inscription à une course régionale, sauf si celle-ci se déroule au Massif.

*** Des frais pourraient être ajoutés pour tout athlète accédant au circuit de niveau supérieur.

9. Licences de l'Association canadienne de ski acrobatique (ACSA) et Ski Acro Québec

Les adhésions aux deux associations auxquelles notre Club est affilié, l'ACSA et Ski Acro Québec, sont obligatoires pour chaque athlète. Ces licences permettent d'être membre, de participer aux compétitions et procurent des assurances responsabilités. Elles sont indispensables dès le premier entraînement. Elles sont valides du 1^{er} juillet au 30 juin; elles couvrent donc également la saison estivale d'entraînement.

Les deux adhésions se font simultanément.

Comment ça fonctionne ?

1. Rendez-vous sur la page d'Accueil SnowReg : <https://snowreg.com>
2. Choisissez votre région sur la carte ainsi que la discipline sportive pour adhérer au renouvellement ou à l'achat de l'adhésion annuelle.
3. Ceux qui avaient déjà acheté leur licence sur Goalline n'auront qu'à se créer un compte pour la prochaine saison puisque les licences auront été transférées.
4. Pour ceux qui n'ont pas encore fait l'achat de leur licence 2019-2020 ce sera la création du compte et ensuite faire l'achat de la licence.
5. Finalement lorsque vous avez un compte sur SnowReg vous pourrez voir et accéder à toutes les formations de cette année et pouvoir vous inscrire aux événements.

En signant, la famille devient membre régulier du Club pour la saison d'inscription et détient un droit de vote. L'athlète et le parent, si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, reconnaissent et s'engagent à respecter les conditions d'adhésion du Club.

SIGNÉ à _____, le (jj-mm-aaaa) _____

Nom du parent/tuteur en lettres moulées

Nom de l'athlète en lettres moulées

Signature du parent/tuteur

Signature de l'athlète

FRAIS	Total
Frais d'adhésion, frais de compétitions et cotisation SKIBEC.	
Réduction de 50 \$ pour un enfant additionnel d'une même famille.	-
Réduction de 10 % de la commandite de _____ \$	-

À RETOURNER AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2018

- Formulaire d'inscription complété et signé.
- Paiement des frais d'adhésion au Club selon la catégorie au nom de Club de ski acrobatique du Massif.
- Six chèques de 125 \$ pour le bénévolat, datés du 1^{er} avril 2020.
- Une copie du reçu de l'adhésion à l'ACSA et à Ski Acro Québec pour la saison 2019-2020 (copie du courriel de confirmation).

Possibilité de paiement par transfert bancaire :

Transit : 20297

Institution : 815

Numéro de compte : 0166017

Livrés à :

Sarah Tremblay

173, chemin du Cap-aux-Corbeaux Sud

Baie-St-Paul, G3Z 1B1, Qc

Cel. : 418-240-0306

**Consultez notre site Internet (<http://skiacrobatiquelemassif.com>)
et notre page Facebook pour plus d'informations.**